



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : du Joli-Bois Date : 5 juin 2018

Nombre de signalements de violence : 33 Nombre de signalements d'intimidation : 1

Nombre de plaintes : 0

Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2017-2018			
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)		
<ul> <li>S'assurer de la cohérence des interventions entre tous les intervenants</li> <li>Inciter les élèves, les parents et les adultes à dénoncer</li> <li>Enseigner de façon explicite les règles de vie de la classe et de l'école</li> </ul>	<ul> <li>Inciter les élèves à dénoncer</li> <li>Rappeler la différence entre un acte de violence, d'intimidation et un conflit</li> <li>Encourager les parents à communiquer avec les intervenants de l'école</li> </ul>		

# Mise en œuvre des moyens

- Une TES a eu le mandat d'organiser et d'animer des activités structurées lors des récréations jusqu'à décembre puisqu'il y avait des stagiaires.
- Rencontre de tous les groupes au gymnase par la direction et la TES pour la présentation des règles de vie de l'école.
- Rencontre de tous les groupes au gymnase par la TES pour la présentation du plan de leçon des comportements attendus dans l'autobus.



- Les enseignants ont fait des rappels des comportements attendus à l'aide des plans de leçon.
- Des rencontres formelles ont été planifiées avec le personnel (enseignants, éducatrices et surveillantes d'élèves) afin de favoriser la cohérence dans les interventions, plus une formation avec Karine Forget (conseillère pédagogique)
- Le local TES est un endroit privilégié pour les élèves qui ont besoin de prendre un temps d'arrêt, de réfléchir et de trouver des solutions lors de conflits
- Mise en place de plan d'action, de feuille de route ou de plan d'intervention
- Étude de cas
- Ateliers de sensibilisation offerts aux élèves de 6<sup>e</sup> année sur la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et l'intimidation animés par l'agente en relations communautaires.
- Des groupes de gestion de la colère ont eu lieu à l'automne.

#### Les difficultés rencontrées :

Il est important de souligner que la définition d'intimidation et de violence est parfois mal comprise des parents. Dans la majorité des cas, nous devons convenir qu'il s'agit de conflits entre enfants.

- La consignation des évènements par écrit par les intervenants
- La circulation de l'information entre les intervenants
- Il y a une nécessité d'avoir une ressource pour chapeauter et animer les récréations (matin et midi)

### Les éléments facilitants :

- Bonne collaboration entre enseignants, le SDG, les parents, la TES, la psychoéducatrice et la direction.
- Présence d'un filet de sécurité (classes d'accueil)
- Prévention au préscolaire avec le projet des Trottineurs (programme Fluppy)
- Visite de classes par la direction et la TES pour des problématiques particulières
- Mise sur pied d'un programme de soutien au développement des habiletés sociales (Parl'Omega)
- La planification de rencontres formelles avec le personnel du SDG et des surveillants de dîner
- L'animation d'activités animées sur la cour d'école à l'heure du diner par deux surveillantes.
- L'achat de nouveau matériel pour la cour



- Former le personnel sur les interventions préventives et curatives.
- La mise en place d'une matrice des comportements attendus et l'enseigner de façon explicite.
- Poursuivre la planification des activités structurées sur la cour (matin et midi).
- Développer le sentiment d'appartenance et l'empathie chez nos élèves (décloisonnement des groupes au SDG, projet des géants, tutorat, célébrations des bons comportements).
- Affichage dans les corridors, lieux communs et les classes des comportements attendus.

L'impact des actions mises en place			
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul> <li>Meilleure compréhension de la problématique</li> <li>Bons liens entre les intervenants et les élèves</li> <li>Sentiment de faire partie d'une équipe (filet de sécurité)</li> </ul>	<ul> <li>Il y a une augmentation du sentiment de confiance et de sécurité</li> <li>Développement d'une compréhension commune de la problématique</li> <li>Les élèves sont plus actifs lors des récréations</li> </ul>	<ul> <li>Présence des parents lors d'activités</li> <li>Collaboration positive et communication fluide. Les parents n'hésitent pas à faire appel au personnel de l'école pour dénoncer des situations.</li> <li>Appel aux ressources de l'école.</li> <li>Augmentation du sentiment de confiance et de sécurité</li> </ul>	<ul> <li>Collaboration positive avec nos partenaires (CSSS, DPJ, organisme communautaire, agente en relations communautaires à la S.Q.)</li> </ul>



# Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Poursuivre l'enseignement explicite des comportements attendus.
- Développer davantage les habiletés de résolution de conflits chez les élèves.
- Planifier trois rencontres formelles (après chaque étape) avec le personnel du SDG et les surveillantes d'élèves.
- Impliquer les élèves dans l'enseignement des comportements attendus (exemple : création de capsules vidéo)
- Inclure le personnel du dîner et le SDG dans les activités de l'école afin de créer des liens.
- Offrir une soirée d'information pour les parents sur la cyber-intimidation.
- Poursuivre l'utilisation du protocole pour les élèves qui éprouvent des difficultés.
- Offrir des activités à l'aide d'un technicien en loisirs.

L'évaluation du plan de lutte de l'école du Joli-Bois a été approuvée par le Conseil d'établissement le 19 juin 2018. No de résolution : CE-036-1718-62